

CHARTRE DU RÉFÉRENT ÉTHIQUE

Golf Club de Liège – Bernalmont

Préambule

Le golf est un sport fondé sur le respect, l'intégrité, le fair-play et la convivialité. Le Golf Club de Liège – Bernalmont souhaite garantir à chacun de ses membres, visiteurs, joueurs, bénévoles, employés et partenaires un environnement serein, respectueux et inclusif.

Dans cette optique, le club désigne un Référent Éthique chargé de promouvoir les valeurs humaines et sportives qui constituent l'identité du golf et de notre club.

La présente charte définit le rôle, les missions et les principes d'action du Référent Éthique.

1. Mission du Référent Éthique

Le Référent Éthique est une personne de confiance au sein du club.

Sa mission consiste à :

- promouvoir les valeurs du sport et du golf ;
- favoriser le respect mutuel et le vivre-ensemble ;
- contribuer à prévenir les comportements inappropriés ;
- écouter et orienter les personnes confrontées à une difficulté relationnelle ou éthique ;
- participer au maintien d'un climat serein et bienveillant au sein du club.

Le Référent Éthique agit dans un esprit de dialogue, d'apaisement et de prévention.

2. Valeurs défendues

Le Référent Éthique veille à promouvoir :

- le respect des personnes ;
- le fair-play ;
- la courtoisie ;
- l'intégrité ;
- la tolérance ;
- l'inclusion ;
- le respect des règles de golf ;

- le respect du parcours et des installations ;
 - le respect du personnel, des bénévoles et des partenaires du club.
-

3. Principes d'action

Dans l'exercice de sa mission, le Référent Éthique agit avec :

- neutralité ;
- impartialité ;
- discrétion ;
- écoute ;
- bienveillance ;
- indépendance ;
- respect des personnes et de leur dignité.

Il veille à ne jamais alimenter les conflits ni prendre parti de manière prématurée.

4. Rôle du Référent Éthique

Le Référent Éthique peut notamment :

- écouter toute personne souhaitant évoquer une difficulté ;
 - recevoir un signalement ou une inquiétude ;
 - favoriser le dialogue entre les parties ;
 - proposer une médiation informelle lorsque cela est possible ;
 - orienter vers les instances compétentes ;
 - sensibiliser les membres aux valeurs du club ;
 - proposer des actions de prévention ou d'amélioration ;
 - transmettre, si nécessaire, certaines situations à l'Organe d'Administration dans le respect de la confidentialité et des règles applicables.
-

5. Limites de la mission

Le Référent Éthique :

- n'est pas un juge ;
- n'est pas un organe disciplinaire ;
- ne prononce aucune sanction ;
- ne se substitue pas à l'Organe d'Administration ;
- ne mène pas d'enquête judiciaire ;
- ne remplace ni la police, ni les autorités compétentes, ni les professionnels spécialisés.

6. Situations concernées

Le Réfèrent Éthique peut être sollicité notamment pour :

- des comportements irrespectueux ;
- des tensions ou conflits relationnels ;
- des propos déplacés ou agressifs ;
- des situations d'intimidation ;
- des comportements discriminatoires ;
- du harcèlement ;
- des comportements antisportifs ;
- des atteintes à l'image ou aux valeurs du club ;
- des comportements inappropriés sur le parcours, au practice ou au clubhouse ;
- des difficultés liées au respect du personnel, des bénévoles ou des autres joueurs.

7. Confidentialité

Le Réfèrent Éthique traite les échanges avec la plus grande discrétion.

Toutefois, la confidentialité peut être levée :

- avec l'accord de la personne concernée ;
- lorsqu'une situation présente un danger grave ;
- en cas de violence, harcèlement ou comportement illégal ;
- lorsqu'une obligation légale impose un signalement.

8. Engagement du club

Le club s'engage à :

- soutenir l'action du Réfèrent Éthique ;
- garantir son indépendance ;
- promouvoir activement les valeurs du golf ;
- favoriser un climat respectueux et convivial ;
- communiquer clairement les coordonnées du Réfèrent Éthique aux membres.

9. Engagement des membres

Chaque membre du club s'engage à :

- respecter les autres joueurs ;
 - respecter les bénévoles, employés et partenaires ;
 - adopter un comportement conforme à l'esprit du golf ;
 - préserver le parcours et les installations ;
 - contribuer à une ambiance positive et accueillante ;
 - faire preuve de courtoisie sur et en dehors du terrain.
-

10. Entrée en vigueur

La présente charte entre en vigueur à compter de son approbation par l'Organe d'Administration du club.

Elle pourra être adaptée en fonction de l'évolution des besoins du club et des recommandations des instances sportives.

Coordonnées du Référent Éthique

Référent Éthique :

Pietro Ferrari

E-mail :

pferrari420@gmail.com

Téléphone :

+32 473 43 22 02

*"Le golf se distingue par le respect des règles, des autres et de soi-même.
Préserver cet esprit est l'affaire de tous."*